

## Coronavirus: informations générales pour les médias

**Cet article comporte des informations générales qui ont trait aux répercussions de la crise sanitaire sur les CFF et qui sont destinées aux médias. La colonne de droite indique les anciens communiqués de presse y relatifs, reliés par des hyperliens.**

Texte: SBB/CFF/FFS | Photos: SBB/CFF/FFS

## Comment l'obligation de travail à la maison depuis le 18 janvier influence-t-elle le nombre de voyageurs CFF?

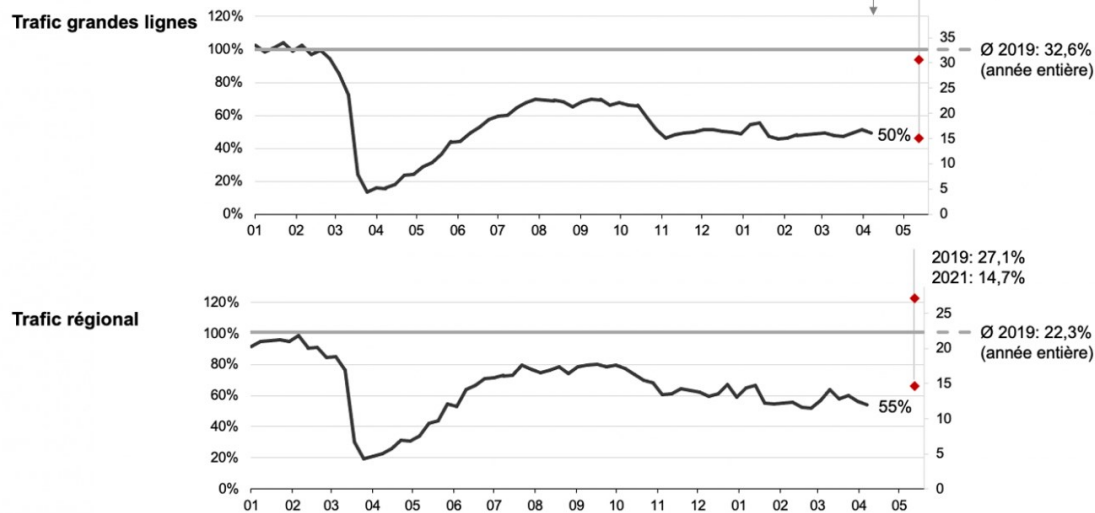
- Dans l'ensemble, on peut observer un léger recul du nombre de voyageurs. Celui-ci est plus faible durant les heures de pointe que dans les heures creuses.
- Sur certains trains, la demande continue d'être importante, comme par exemple les trains fréquentés par les écoliers.

**Quelle est l'évolution du nombre de passagers aux CFF?** L'occupation des trains durant la semaine du 12 avril au 18 avril était, en trafic grandes lignes de 50 pour cent par rapport à la même période de l'année 2019; en trafic régional, de 60 pour cent.

Le graphique ci-après montre l'évolution depuis le début de la pandémie:

## Occupation en comparaison à 2019.

En moyenne par semaine, indexé sur 2019



Occupation en comparaison avec 2019 (semaine 13). L'occupation des trains durant la semaine du 29 mars au 4 avril était, en trafic grandes lignes de 50 pour cent par rapport à la même période de l'année 2019; en trafic régional, de 55 pour cent.

**La Confédération rend de nouveau le télétravail obligatoire. Quelles sont les conséquences (financières) attendues aux CFF?** Les CFF s'attendent à un net recul de la fréquentation dans les trains régionaux et les trains grandes lignes. En l'état actuel, les CFF s'attendent pour 2020 à un recul du chiffre d'affaires de 1,5 milliard de francs.

**L'introduction de l'obligation de télétravail s'accompagnera-t-elle d'une restriction de l'horaire comme au printemps 2020?** Les CFF et CarPostal, en tant que gestionnaires des transports publics, ont décidé, en collaboration avec l'OFT, de poursuivre l'exploitation de l'horaire normal. Les transports publics fournissent une prestation dite «systémique» aux personnes ne pouvant pas être en télétravail à la maison. Le maintien de l'horaire actuel nous permet de veiller à une répartition appropriée des usagers dans les moyens de transport. Les entreprises de transport continuent de se conformer à l'horaire dans la mesure du possible d'un point de vue opérationnel et tant que le personnel en bonne santé requis est suffisant. L'expérience acquise au printemps dernier montre que la replanification express de l'horaire occasionne une charge de travail considérable. On renonce donc à des restrictions d'offre en trafic régional et grandes lignes, malgré la baisse de la demande.

**Quel sera l'impact de ces mesures sur les services ferroviaires internationaux et les services de trains de nuit ?** Les voyages en train à l'étranger sont soumis à certaines restrictions. Il est conseillé aux voyageurs qui se rendent en Europe de s'informer sur place des éventuelles restrictions d'entrée. Il est de la responsabilité des clients de s'informer sur les réglementations en vigueur avant de voyager. Les services internationaux de trains de nuit sont temporairement restreints. Il est recommandé de consulter l'horaire en ligne avant de partir. Les informations les plus importantes par pays sont disponibles sur la page "[Voyager en train à travers l'Europe pendant la pandémie](#)".

**Quel est le bilan tiré par les CFF quant au port du masque obligatoire dans les transports publics?** Le port du masque dans les transports publics continue d'être très bien respecté. Nous nous en réjouissons et constatons que le port du masque appartient désormais à une nouvelle normalité dans les transports publics suisses.

Si une personne a oublié de mettre son masque, le personnel des trains lui rappelle que le port du masque est obligatoire. Dans de rares cas, le personnel des trains doit faire appel aux services de sécurité lorsqu'une personne sans masque refuse de descendre du train. Elle peut alors faire l'objet d'une dénonciation pour désobéissance.

**Pourquoi les CFF ne mettent-ils pas de masques à disposition?** Il ne serait pas possible d'en mettre à disposition dans toutes les haltes du pays. Dans nos gares, il est possible d'acheter des masques et des produits désinfectants dans de nombreux magasins (supermarchés, kiosques, pharmacies) et aux distributeurs Selecta.

En outre, nous avons prévu dans les gares plusieurs distributeurs de produits désinfectants que nos clientes et clients peuvent utiliser gratuitement. Pour des raisons de risques liés aux incendies, ceux-ci ne sont pas mis à disposition dans les trains.

**Que pensent les CFF de l'obligation pour les personnes dispensées du port du masque de présenter une attestation?** Les CFF se félicitent de cette réglementation qui facilite le travail de leur personnel.

**Pourquoi les CFF n'adoptent-ils pas des mesures de protection supplémentaires?** Le plan de protection pour les transports publics est un concept suisse reposant sur les recommandations et les mesures de la Confédération en matière de protection de la santé. Les entreprises de transport publics transmettent ces recommandations à leur clientèle.

Le plan de protection pour les transports publics a fait ses preuves. Des études de marchés ont montré que la clientèle approuve ces mesures et qu'elle se considère également comme bien informée en la matière.

### **À quelle fréquence les CFF nettoient-ils les trains et les gares?**

Depuis le début de la pandémie en mars, le personnel des CFF nettoie les trains et les gares plus souvent et de manière plus intensive.

- **Nettoyage à vue jusqu'à six fois par jour** avec attention particulière accordée au nettoyage des surfaces, mains courantes, boutons et tables/accoudoirs, à l'élimination des déchets, aux toilettes (cuvettes de WC, sols, lavabos).
- **Nettoyage quotidien au moins toutes les 24 heures** (principalement la nuit): nettoyage à vue (voir plus haut) et nettoyage humide ou aspiration sèche des sols, nettoyage des fenêtres côté intérieur.
- **Nettoyage intermédiaire au moins une fois par semaine:** nettoyage quotidien plus intensif et plus long; nettoyage extérieur de l'installation de nettoyage.

Actuellement, environ 1000 personnes interviennent pour le nettoyage des trains.

Dès le mois de mars, les CFF ont intensifié le nettoyage dans les gares. Certaines surfaces telles que les mains courantes des escaliers roulants, les boutons d'ascenseurs ou les écrans des distributeurs de billets sont nettoyées plus souvent. En outre, nous utilisons un produit de nettoyage efficace contre le COVID-19. Les surfaces de contact sont désormais nettoyées six fois par jour. Dans les grandes gares, des distributeurs de produit désinfectant sont disposés aux points d'accès très fréquentés ainsi qu'aux entrées principales.

**Pourquoi la pandémie aggrave-t-elle la pénurie de personnel de locomotive aux CFF?** En raison des départs à la retraite et des fluctuations normales du personnel, les CFF auront besoin de quelque 1000 nouveaux mécaniciens de locomotive au cours des prochaines années. Actuellement, ce sont 2,5% des mécaniciennes et mécaniciens de locomotive qui prennent leur retraite chaque année. Au cours des prochaines années, le nombre des retraités de la génération du «baby-boom» augmentera à 4% environ. La fluctuation du personnel effective étant plutôt faible (1%),

Les CFF ont largement renforcé les campagnes de recrutement et de formation du personnel des locs. Malgré ces initiatives, les effectifs restent pour l'instant limités. La situation s'est encore dégradée en raison de la crise liée au coronavirus puisque les cours de formation ont dû être reportés. Ceux-ci ont tous été provisoirement suspendus et doivent désormais faire l'objet d'un plan de protection complexe pour être réalisés.

**Y a-t-il un risque accru d'infection dans les trains?** En l'état actuel des connaissances, rien n'indique qu'il existe un risque accru d'infection dans les trains des CFF équipés d'appareils de climatisation ou de ventilation en état de marche.

**La climatisation et le chauffage dans les trains constituent-ils un risque de transmission du coronavirus?** Non. Les clarifications en matière de médecine du travail, en accord avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), ont indiqué qu'en l'état actuel des connaissances, il n'y a aucun indice de transmission du coronavirus par la climatisation ou la ventilation.

L'air circulant à l'intérieur des véhicules est complètement renouvelé plusieurs fois par heure. Dans le cas des flottes modernes, p. ex. les véhicules FLIRT, le débit d'air extérieur est régulé en fonction du nombre de voyageurs (degré d'occupation). Dans le détail: l'air frais conditionné, diffusé dans les espaces voyageurs, se compose d'air neuf et d'air recyclé. Le débit d'air neuf est basé sur les spécifications des normes européennes et se situe entre 10 et 15 m<sup>3</sup> par heure et par personne en fonction de la température extérieure et du nombre de voyageurs. L'air frais dans les compartiments voyageurs est renouvelé toutes les deux à trois minutes tandis que l'air neuf l'est toutes les quatre à sept minutes.

Ces chiffres indiquent clairement que la climatisation assure une aération, un échange d'air et un effet de dilution suffisants. Par comparaison, les bâtiments climatisés présentent des coefficients de deux à cinq renouvellements d'air par heure pour des valeurs bien plus faibles.

Les filtres de la catégorie ISO Coarse purifient l'air neuf et l'air recyclé diffusés par les climatisations conformément à la norme ISO 16890. Le choix du type de filtre se base également sur les spécifications des normes européennes. Les CFF remplacent ces filtres tous les 90 jours.

**Quelles règles en matière de télétravail et de port du masque s'appliquent au personnel des CFF?** Les CFF disposent de concepts de protection, adaptés aux risques d'infection des collaborateurs. Depuis le 19 octobre 2020 déjà, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sont de nouveau en télétravail, dans la mesure où leur fonction le permet. La réglementation liée au télétravail ne s'applique pas aux activités déterminantes pour l'exploitation qui doivent être effectuées à l'extérieur ou dans un bâtiment des CFF pour des raisons opérationnelles ou techniques. Par conséquent, l'obligation de télétravail décidée par le Conseil fédéral le 13 janvier 2021 n'a aucune incidence sur les CFF. Par souci d'uniformité de la réglementation, le port du masque est aussi obligatoire sur tous les sites CFF déjà depuis le 19 octobre 2020. En d'autres termes, un masque doit être porté de l'entrée dans un bâtiment des CFF jusqu'au poste de travail (c.-à-d. dans l'entrée, dans les vestiaires, les ascenseurs, les cages d'escalier, etc.). Cette obligation s'applique aussi dans les salles de réunion et concerne l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dont le poste de travail est doté de parois en plexiglas, p. ex. les conseillères et conseillers à la clientèle ou le personnel à l'accueil. Même avec le masque, il est impératif de respecter les règles de distanciation (principe STOP). Jusqu'à présent, l'obligation de porter un masque ne s'appliquait pas aux postes de travail attribués de manière fixe à une personne. Là encore, les CFF ont adapté leur réglementation sur la base de la décision du Conseil fédéral du 18 janvier 2021: désormais, même les personnes travaillant à un poste qui leur est spécifiquement attribué sont tenues de porter un masque, à moins de se trouver seules dans l'espace concerné.

**De nombreux commerces dans les gares doivent de nouveau fermer à partir du 18 janvier 2021. Les CFF soutiennent-ils leurs locataires?** Les CFF sont conscients que la situation actuelle reste extrêmement difficile pour les locataires commerciaux. Les mesures de lutte contre la pandémie frappent également de plein fouet les CFF et l'ensemble des transports publics. Par conséquent, les CFF continuent d'apporter un soutien à leurs locataires commerciaux.